

### Itinéraires pour les transports exceptionnels

L'itinéraire ci-dessous doit être reconnu par l'utilisateur avant le départ du transport.  
(Toute modification doit être demandée au Service Transport exceptionnel)

Cette remarque est valable comme modification d'itinéraire et doit être ajoutée à l'autorisation.

07/05/2024

#### **TINLOT - CLAVIER : N63 : travaux (2<sup>ème</sup> mise à jour)**

Suite à l'évolution du chantier sur la N63 et sur la N63c sur les communes de CLAVIER et TINLOT, et vu la largeur limitée, le passage des transports exceptionnel n'est pas autorisé.

**AUCUN TRANSPORT EXCEPTIONNEL NE SERA AUTORISÉ PAR TINLOT DU 18/05 AU 20/05 INCLUS !**

Les déviations peuvent être utilisées moyennant une reconnaissance préalable :

- dans le sens Liège > Marche-en-Famenne: via la N636 (! passage sur le Pont de Beck (km 3.2), à 5 km/h, seul sur l'ouvrage dans l'axe central de la route) et la N63
- dans le sens Marche-en-Famenne > Liège: via N63c à Tinlot

**Le passage par la N641 peut également être envisagé**

**Pour les transports ne pouvant utiliser ces déviations, une demande doit être faite à nos services.**

Contact : District routier d'Ouffet : [dgo1-51-13@spw.wallonie.be](mailto:dgo1-51-13@spw.wallonie.be)